

# Primes et décharges pédagogiques 2012/2013

---

Le coût de la charge horaire des Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) 2011/2012 était supérieur au budget qui avait été alloué. Il se composait de 2797h pour la part UPS, calculée sur la masse salariale et de 793h pour la part FSI pour un total de plus de 4700h. Nous avons pu grâce aux économies réalisées par ailleurs financer la totalité des demandes.

Pour 2012/2013, le budget UPS a été inchangé (2797 h), et la FSI a fait inscrire à son budget 72 000€ pour les PRP, soit environ 1800 h. Ce qui donne au total environ **4600 heures**.

Nous avons demandé aux directeurs des départements d'harmoniser leurs demandes et de faire des efforts de réduction. Ce qui a été fait. Cependant, malgré un effort conséquent, la prise en compte des PRP des directeurs de département pour l'année entière et non seulement pour 6 mois comme l'an passé induit une augmentation mécanique des heures.

Les règles d'attribution discutées ont été les suivantes :

## Les PRP des départements

---

La prime de direction de département (96 heures) peut être partagée entre plusieurs directeurs et directeurs-adjoints.

Des activités particulières à certains départements ont été supprimées.

Quasiment toutes les primes ont été ramenées à 12 heures.

Une PRP peut être attribuée pour toute responsabilité pédagogique de mention, d'année, de parcours et de service de TP et pour les UE à gros effectif (>200).

Sauf exception, un enseignant ne peut pas cumuler deux PRP. Pour les formations ayant deux responsables, un principe d'alternance a été adopté.

Les départements LVG et Upssitech, par leurs caractéristiques particulières, n'ont pas les mêmes règles que les autres départements. Le département de langues espère facturer 150 heures de PRP aux autres composantes.

BG	Physique	Maths	Info	Méca	EEA	Chimie	LV	Gestion	Upssitech
948	360	342	336	384	480	624	431	144	396
<b>Total départements : 4450 heures</b>									

## Les PRP transversales

---

Ces PRP ont été discutées lors de l'élaboration de la FSI.

4 responsables du L1 : 4\*64 heures

Responsable Odace : 36 heures.

Responsable AIP PRIMECA : 48 heures

**Total : 340 heures**

## Les primes de direction de la FSI

---

L'an passé, les primes de l'équipe de direction de la FSI étaient comptées en PRP.

L'équipe de direction ne souhaite pas bénéficier de PRP pour une activité qui a peu à voir avec la pédagogie. L'équipe de direction souhaiterait donc que l'université leur accorde des décharges au titre de la direction de l'UFR (dont la taille est celle de certaines universités).

Directeur : 64 heures de décharge (en sus des 128 heures légales)

Directeurs-adjoints et animateurs de commission : 96 heures.

**Total : 448 heures.**